

BOUCLIERS DE TERROIR

Dimanche 23 mars 2025 Stade Pierre Fabre Castres

Règlement général

Article 1: OBJECTIF

Le Comité du Tarn de Rugby organise les « Boucliers de terroir » destinés à désigner les champions du Tarn dans les catégories de séries régionales seniors.

Les finales se joueront le dimanche 23 mars 2025 à Castres au stade Pierre Fabre, mis à disposition par le Castres Olympique.

Article 2: CATEGORIES CONCERNEES

Les finales désigneront les champions du Tarn dans les catégories suivantes :

- Régionale 1
- Régionale 2
- Régionale 3

Chaque club vainqueur recevra un bouclier « Comité du Tarn de Rugby », qui sera remis en jeu la saison suivante.

Article 3: QUALIFICATIONS

Deux clubs par catégorie seront qualifiés pour jouer les matches.

Les qualifications seront établies en fonction des classements (points terrains, points bonus compris et éventuelles décisions prises par la commission de discipline) établis par la Ligue Occitanie à l'issue de la phase préliminaire des championnats régionaux : les deux premiers clubs tarnais de chaque catégorie seront qualifiés dans les catégories Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3.

En cas de désistement d'un club, pour quelle cause que ce soit, le club tarnais suivant sera qualifié.

Article 4: REGLEMENT SPORTIF

S'agissant de compétitions officielles, les matchs se joueront dans le cadre des règlements fédéraux et de la Ligue Occitanie. Toutefois, les points suivants sont aménagés :

- Durée : 2 mi-temps de 40 minutes. Mi-temps de 5 minutes. Pas de prolongations.
- Cas d'égalité : nombre d'essais / nombre de pénalités. En cas d'égalité parfaite le titre sera partagé.

Article 5: OFFICIELS DE MATCHS

Les officiels de match officieront à titre bénévole. Ils seront désignés par les commissions compétentes de la Ligue, en priorité parmi les arbitres et représentants fédéraux licenciés dans le Tarn.

Article 6: DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Les matchs se dérouleront à partir de 13 heures, selon un ordre établi par le Comité.

Un officier de liaison sera mis à la disposition de chaque équipe pour faciliter les liens avec l'organisation.

L'accès aux vestiaires et au terrain sera limité à 26 personnes (22 joueurs, 4 encadrants).

Les équipes engagées ne devront pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, le Comité du Tarn ne sera pas tenu pour responsable en cas de vol.

Chaque équipe qualifiée devra mettre à disposition du comité 3 dirigeants titulaire d'une licence afin d'assurer la sécurité en bord de terrain.

Les équipes pourront prendre possession de leur vestiaire 1 heure avant le début de leur match. Elles devront le libérer en bon état 1 heure maximum après la fin du match.

La remise du bouclier au vainqueur se déroulera à la fin de chaque match.

Une collation sera servie aux équipes après chaque match.

Article 7: PRESENTATION DES EQUIPES

Une présentation des équipes qualifiées aura lieu dans la semaine précédant l'évènement, en collaboration avec le Conseil Départemental. Les présidents de clubs y seront conviés. Les capitaines devront se présenter avec la tenue sportive de leur équipe pour la photo officielle de la manifestation.

Une conférence de presse sera organisée, avec les représentants du Comité, du club, de la ville de Castres, et des partenaires.

Article 8: COMITE D'ORGANISATION

La manifestation est placée sous l'autorité du Comité du Tarn, qui peut prendre toute décision administrative ou sportive permettant son déroulement dans les meilleures conditions.

Un comité d'organisation sera chargé de mettre en place les dispositions prévues au présent règlement, en les complétant éventuellement.

Le président de chaque club qualifié (ou son représentant nommément désigné) sera l'interlocuteur de ce comité pour toutes les questions relatives à l'organisation et au déroulement de la journée.